

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du 15 DECEMBRE 2009 A 18h

## **Etaient présents:**

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Mme Marguerite PASIN, M. Michel BILON, Mme Anne-Marie TREPE, Nadine PISKADLO, Adjoint.

M. Philippe VERMEERSCH, Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mmes Arlette EL AMRI, Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, Conseillers Délégués.

Mme Honora GUENARD, M. Philippe CUVELIER, Mmes Françoise LORPHELIN, Roselyne ROUSSEL, M. Jean-Marie BYHET, Mme Thérèse LASNEL, M. Yann-Gaël DUPUY, Mme Thérèse LASNEL, Conseillers Municipaux.

## **Absents donnant procuration :**

M. Régis BOULENGER, Adjoint qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.

Mme Nathalie VASSEUR, Conseillère qui a donné procuration à Mme Arlette EL AMRI.

M. Benjamin COMTESSE, Conseiller qui a donné procuration à M. Michel BILON.

M. Jacky MOREL, Conseiller qui a donné procuration à Mme Thérèse LASNEL.

## **Etaient absentes excusées :**

Mme Florence LAVOINE, Adjointe.

Mme Frédérique CHERUBIN, Conseillère.

Après l'appel des membres présents effectué par Yann-Gaël DUPUY, une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Claude FORTINI est observée par les membres du Conseil Municipal.

## **Texte de Monsieur Le Maire :**

*Mes Chers Collègues,*

*Cette réunion de conseil termine une année, marquée par la crise et toutes les conséquences qui en découlent, sur l'économie, sur l'emploi et bien entendu également pour la vie de nos concitoyennes et concitoyens.*

*Une vie toujours plus difficile pour nos familles touchées par le chômage, la dégradation du pouvoir d'achat et toutes les attaques contre notre protection sociale. Nos trois villes sœurs, la vallée de la Bresle, l'industrie du verre et tous les secteurs qui s'y rattachent sont durement touchés.*

*Pour SGD, c'est toujours l'attente d'une reprise par le fond d'investissements Oaktree, et un plan social repoussé par le Tribunal qui fait l'objet d'un appel pour un nouveau jugement par le tribunal de Nanterre, le 18 décembre prochain.*

*Chez Alcatel, la procédure de réduction d'effectif est en cours, mettant en péril le devenir du site.*

*Avec le comité de maintien et de défense de la filière verre, nous avons rencontré le Ministère de l'Industrie et nous avons souhaité et agit pour obtenir des Assises pour cette filière ; celles-ci se tiendront vendredi 18 décembre au matin, je vous invite à y participer.*

*Des pistes de réflexion et de proposition ont été dégagées ; elles devront être débattues entre tous les acteurs économiques et sociaux pour être transformées en actions concrètes de soutien à l'activité, à la formation et à l'emploi.*

*Pour faire face aux difficultés des familles, notre CCAS intervient en appui et en soutien aux plus démunis par la prise en charge des cantines, du centre aéré, de l'aide aux devoirs ou de la garderie du matin.*

*Dans la situation actuelle, ces charges augmentent fortement. Dans un esprit de justice, nous allons ce soir modifier les tarifications de la cantine. Elles seront liées aux ressources à travers le quotient familial.*

*Notre action dans ce domaine ne s'arrête pas là, nous apportons appui et aide au mouvement associatif. Notamment, au Secours Populaire que nous logeons, avenue des Canadiens et que nous subventionnons ; ou encore les Restos du Cœur de Eu, à qui nous apportons aide à travers la fourniture de denrées alimentaires – près de 700 euros en 2009 –. Aussi, ai-je fait part de mon étonnement auprès de cette association suite à la lecture du compte-rendu de leur assemblée générale dans la presse, du fait que la Ville du Tréport ne soit pas citée alors que les collectivités voisines le sont.*

*Enfin, en cette fin d'année, comment ne pas évoquer la question de la réforme territoriale qui constitue une véritable arme conçue par notre Président de la République contre la démocratie.*

*A travers la réforme territoriale, c'est une remise en cause de la décentralisation, engagée depuis plus de 30 ans, qui se met en place.*

*En fait de réforme, il s'agit pour la majorité actuelle de centraliser les pouvoirs de décision.*

*Dans ce cadre, s'inscrit la suppression de la taxe professionnelle, première contribution économique locale, qui représente plus de 48% des recettes fiscales de nos collectivités. Pour Le Tréport, celle-ci représente 5,3 millions d'euros soit plus de 71%.*

*L'objectif est clair, transférer la fiscalité des entreprises sur les ménages.*

*La question de l'organisation territoriale et celle de la réforme des finances locales proposée, sont au-delà de l'existence de nos communes, nos départements et nos régions, collectivités vitales pour nos populations.*

*La décentralisation, les pouvoirs et les moyens des collectivités ne sont ni des questions abstraites ni des questions de spécialistes.*

*La population doit être informée, saisie du sujet et doit en dernier ressort être consultée par voie référendaire.*

*Cette question a été vue en commission des finances, nous devons organiser ce débat avec les Tréportaises et Tréportais et engager une véritable campagne de sensibilisation.*

*L'autre sujet qui va nous mobiliser concerne le débat public destiné à la création d'un champ éolien offshore par Suez et la Compagnie du Vent au large du Tréport, soutenu par le Président de Région, sans concertation avec les Elus que nous sommes ou le monde de la pêche.*

*Avec ces derniers et l'association « S.O.S. à l'horizon » présidée par Gérard Bilon, nous allons y participer, installer prochainement deux grands panneaux d'information pour les habitants mais aussi pour les touristes, pour sensibiliser et faire se prononcer un maximum de personnes sur le sujet.*

*Comme je l'ai expliqué à maintes reprises, Le Tréport, cité balnéaire et portuaire attire et vit toute l'année grâce à l'attrait de son port de pêche en plein cœur de ville.*

*Laisser installer une telle barrière maritime sur les zones de pêche aux ressources les plus riches (turbot, soles...) c'est tuer l'activité des pêcheurs côtiers. Nous*

*n'entendons pas laisser faire les choses. Alors, là encore, nous allons mener ce combat.*

*Vous le voyez, 2010 ne sera pas une année de calme et de repos mais une année de lutte, de résistance contre les mauvais coups.*

*Je terminerai en vous souhaitant ainsi qu'aux Tréportaises et Tréportais de bonnes fêtes de fin d'année. Je les invite aux vœux de la Municipalité qui se tiendront le samedi 9 janvier 2010 à 11h à la salle Serge Reggiani.*

### **COURRIERS RECUS :**

- REMERCIEMENTS DE LA FAMILLE TOILLIER SUITE AU DECES DE M. MICHEL TOILLIER.
- REMERCIEMENTS DE LA FAMILLE DE JEAN-CLAUDE FORTINI POUR LES MARQUES DE SYMPATHIE LORS DU DECES DE CELUI-CI.
- REMERCIEMENTS DU TREPORT FESTIF POUR LES AIDES DIVERSES QUI ONT ETE APPORTEES A CETTE ASSOCIATION DURANT L'ANNEE 2009.
- INFORMATION DE LA PERCEPTION CONCERNANT LA REFORME DE LA TAXATION DES CASINOS, UNE PERTE DE 25 000 € ENVIRON POUR L'ANNEE 2009 EST A CONSTATER.
- COURRIER DU DEPARTEMENT S'INSURGEANT CONTRE LA PERTE DE RECETTES QU'IL AURA A SUBIR SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES N°5**

Suite à une demande du Trésor Public, M. Le Maire fait connaître qu'une décision modificative sera prise concernant l'amortissement de la subvention versée à l'Association « Sensation Large » pour l'acquisition des Algécos.

D	21318 - 041 - AG	+ 100 965,02 €
R	1328 - 041 - AG	+ 100 965,02 €

### **ACQUISITION DE TERRAINS - PARCELLE AL 161 ET AL 164**

M. Le Maire précise qu'il s'agit de récupérer les terrains qui ont été vendus au SMERABL pour l'euro symbolique, 2 parcelles concernées, l'une de 3 015m<sup>2</sup> et

l'autre de 687 m<sup>2</sup>. Ces terrains pouvant servir pour l'implantation de futures entreprises.

### **CONVENTION FINANCIERE - VILLE/DEPARTEMENT RD 78 - AMENAGEMENT**

Laurent JACQUES demande à l'Assemblée de signer la convention relative à la réalisation d'un « tourne à gauche » sur la RD 78 permettant l'accès au lotissement les Acacias. Le montant total de l'opération est de 257 710.00 € H.T, le Département participant à 50% soit 128 855.00€

### **HABITAT 76 - PARTICIPATION IMMEUBLE RUE SAINT MICHEL**

Après avoir entendu les explications de M. LONGUENT, le Conseil Municipal autorise celui-ci à signer une convention avec HABITAT 76 concernant la participation financière de la commune pour la construction des 18 logements rue Saint-Michel, pour la somme de 68 000 €, équivalent au prix du terrain qui a été racheté par HABITAT 76.

### **MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE COLLECTIVE**

M. Le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'il s'agit d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la ville du Tréport la convention d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

### **CONTRAT D'OBJECTIFS - O.T LE TREPORT**

Après avoir entendu les explications de Mme Anne-Marie TREPE concernant la billetterie, la commercialisation de divers produits, d'une réunion tous les trimestres et principalement l'accueil, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le contrat d'objectif avec l'Office de Tourisme du Tréport pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **ACOMPTE SUR SUBVENTION 2010 - O.T - ANCRAGE - COS - ECOLE DE VOILE**

Comme chaque année, M. Le Maire demande à l'Assemblée d'accorder une avance sur subvention 2010 à :

▪ O.T. LE TREPORT	70 000 €
▪ CENTRE SOCIAL « ANCRAGE »	30 000 €
▪ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	25 000 €
▪ SENSATION LARGE	10 000 €

### **CONVENTION SEJOURS DE SKI 2010**

M. LOUVEL, après avoir donné des explications sur le déroulement du séjour et fait remarquer que le séjour de printemps a été abandonné, demande au Conseil Municipal, qui accepte, de signer 2 conventions relatives aux séjours de ski 2010 avec l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques Œuvre de Vacances, pour un séjour du 13 au 20 février, pour 30 adolescents et 52 enfants.

### **CONVENTION GALETS PRODUCTIONS**

Une convention sera renouvelée avec Galets Productions pour la somme de 4 977.98 € TTC par mois pour assurer la Mémoire Audiovisuelle Numérique du Tréport, pour l'année 2010.

### **CONVENTION CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

A la demande de Philippe POUSSIER, Nadine PISKADLO donne des explications concernant cette convention qui sera signée avec la Chambre des Métier et de l'Artisanat. Convention « Relais Contrat Géographique au Contrat d'Assistance Technique à la Dépollution des Artisans du Bassin Seine Aval » pour une durée de 6 mois ; la simple contribution de la collectivité se résumant à désigner un correspondant et de mettre à disposition les locaux nécessaires aux réunions.

### **CONVENTION ESTRAN 2010**

Après avoir entendu les explications de M. BILON, une nouvelle convention sera signée avec l'ESTRAN pour une durée de 1 an pour un montant de 20 100€.

### **CONVENTION SPA 2010**

M. Le Maire propose à l'Assemblée de signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2010 pour un montant 2 910,00€ mais souhaite faire un rappel à la SPA sur la réalisation d'un sas afin de pouvoir envoyer les animaux recueillis directement à la SPA sans attendre l'ouverture des locaux.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX CMPP**

Suite aux divers travaux réalisés par le CMPP, un avenant sera pris à la convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux qui prolongera la durée jusqu'au 30 juin 2018.

### **BAIL A LONG TERME - CHANGEMENT DE NOM**

Suite au décès de M. Claude HAILLET, le Conseil Municipal accepte de mettre au nom de son fils, M. David HAILLET qui a repris la ferme, le bail à long terme passé le 28 février 2002 pour des terrains situés à la ville de Eu en nature de pâture d'une contenance de 8 ha 25 a 93 ca.

### **DESAFFECTATION LOGEMENT ECOLE NESTOR BREART**

Le Conseil Municipal donne son accord pour désaffecter le logement de fonction de l'Ecole Maternelle Nestor Bréart et tient à préciser que sa nouvelle affectation ne nuira en rien à la qualité des enseignements dispensés et que l'accès de celui-ci sera indépendant de l'école.

### **BAIL - 84, AVENUE DES CANADIENS COMMUNE/ CCAS**

Un bail de location du logement 84, avenue des Canadiens sera signé avec le Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour un loyer annuel de 2 210.51€.

### **OUVERTURE DE POSTE - PERSONNEL COMMUNAL-**

M. Le Maire donne à l'Assemblée la liste des postes qu'il s'agit d'ouvrir pour l'année 2010 :

- 02 postes d'ANIMATEUR CHEF à temps complet ;
- 03 postes de REDACTEUR à temps complet ;
- 04 postes de CONTROLEUR à temps complet ;
- 01 poste d'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>EME</sup> CLASSE à temps complet ;
- 02 postes d'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE à temps complet ;
- 01 poste d'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS.

### **REMUNERATION AGENTS RECENSEURS**

Ils seront rémunérés comme suit :

✓ BULLETIN INDIVIDUEL	1,71 €
✓ BULLETIN « ETUDIANT »	1,13 €
✓ FEUILLE DE LOGEMENT	1,13 €
✓ DOSSIER D'IMMEUBLE COLLECTIF	1,13 €
✓ BORDEREAU DE DISTRICT	10,25 €
✓ SEANCE DE FORMATION	17,80 €
✓ FICHE DE LOGEMENT NON ENQUETEE	1,13 €

### **CONVENTION EXELCIA**

M. Laurent JACQUES demande au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer une convention avec la société EXELCIA pour rechercher des économies

possibles en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que des économies en matière de charges sociales.

La société se rémunérant sur les économies réalisées.

M. Le Maire précise que suite à la visite de celle-ci, il n'avait trouvé aucune anomalie en matière de règlement de cotisations et félicite le personnel administratif.

#### **REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT**

M. Le Maire demande d'accorder le remboursement des frais de déplacement, pour la somme de : 272,60 €uros, à Monsieur Régis BOULENGER, pour la FETE DE L'HUMANITE qui s'est déroulée du 11 au 14 Septembre dernier.

#### **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Sur proposition du Comptable du Trésor, une somme de 83.21 € sera mise en non valeur.

#### **REMBOURSEMENT D'ARRHES AU CAMPING MUNICIPAL**

M. POUSSIER demande au Conseil Municipal d'accepter à titre exceptionnel le remboursement d'arrhes d'un montant de 85.00 € à M. et Mme DUPONT.

#### **MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

M. LOUVEL fait part au Conseil Municipal qu'il s'agit de répondre à une demande des administrés et de mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des prestations de services communaux à compter de janvier 2010.

#### **LOCATION DE LOGEMENT LDM - VIRGINIE HEUX**

Une convention de mise à disposition d'un logement à l'école LEDRE - DELMET - MOREAU sera faite à Mlle Virginie HEUX à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 pour un montant de 1 473.45 € par an.

#### **CONVENTION 2010 - CDAH**

Après avoir entendu les explications de M. Philippe VERMEERSCH, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention avec le CDAH pour l'année 2010, d'un montant de 13 968.00 € HT.



## **MARCHE D'APPEL D'OFFRES - RUE DE LA DIGUE**

Après avoir entendu les explications sur le déroulement futur des travaux, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

➤ LOT N° 1	E.B.T.P.	VOIRIE ASSAINISSEMENT	865 735,40 €H.T.
➤ LOT N° 2	CEGELEC/SFEE	RÉSEAUX DIVERS	187 837,80 €H.T.
➤ LOT N° 3	VALLOIS	ESPACES VERTS	89 956,00 €H.T.

## **REGLEMENT DE VOIRIE**

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES qui fait état des réticences de certains services publics notamment ERDF, il propose au Conseil Municipal d'entériner le règlement établi par Sébastien DELMACHE pour les travaux de voirie réalisés par les entreprises qui ont délégation pour le Service des Eaux, Gaz de France et ERDF.

## **DEMANDE DE SUBVENTION - EAU PLUVIALE**

Une demande de subvention sera demandée au Département pour la réhabilitation du collecteur des eaux pluviales au port, d'un montant de 33 288.50 € et la construction d'un bassin de régulation des eaux pluviales - Allée des Pins pour la somme de 66 890.00 €.

## **ASSOCIATION FONCIERE REMEMBREMENT - DISSOLUTION**

Suite à la demande des membres de l'Association Foncière de Remembrement qui ont désiré dissoudre l'A.F.R lors de leur réunion du 26 novembre 2009 et apporter son patrimoine à celui de la Commune du Tréport, le Conseil Municipal décide d'accepter que les chemins d'exploitations et fossés de l'A.F.R. soient apportés au patrimoine privé de la Commune.

## **PISTE DE BMX - AVENANT N°1 - LOT N°1**

Un avenant sera signé avec l'entreprise EBTP - lot n°1- aménagement de VRD et d'espaces verts pour un montant de 30 060,00 € H.T, travaux relatifs au déplacement et au raccordement des installations du local et éclairage de la piste de BMX au poste de transformation EDF.

## **AVENANT N°1 - VOIRIE GENDARMERIE**

Un avenant sera signé avec l'entreprise EBTP, pour un montant de 12 276.50 € H.T, travaux supplémentaires liés à la réalisation de surverses de noues le long de la voirie d'accès et la pose d'un regard d'eaux usées complémentaire.

### **AVENANT N°1 - LOGEMENTS LOCATIFS RUE SAINT MICHEL**

Un avenant n°1 sera signé avec l'entreprise GAGNERAUD, d'un montant de 6 192.33 € H.T, travaux dus aux modifications de câblages ainsi que de la traversée de route pour le raccordement au réseau de France Télécom.

### **AVENANT N°7 - MDP**

Après avoir entendu les explications de M. LONGUENT concernant le litige qui l'oppose à MDP et IMS, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°7 d'un montant de 32 700€ HT et autorise M. Le Maire à signer l'avenant avec ledit Bureau d'Études.

### **TARIF 2010**

Après avoir entendu les explications de MM. Jean-Jacques LOUVEL, Philippe POUSSIER, Mmes Anne-Marie TREPE et Marguerite PASIN, l'ensemble des tarifs est adopté par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Marc LAVOINE, après avoir fait état des projets du Gouvernement concernant d'une part la réforme territoriale et d'autre part la réforme de la taxe professionnelle considérant que ceux sont des attaques majeures contre la Démocratie et l'Autonomie locale, demande au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante : (document joint)
- M. Philippe POUSSIER fait remarquer que le taux de 8% de la taxe sur l'électricité ferait varier d'environ 100 € le montant de la facture d'électricité sur un logement se chauffant uniquement avec ce moyen et demande qu'on revoie le taux de la taxe.
- Mme Carmen BILON demande que l'on réfléchisse avant de changer le taux de la taxe et que l'on n'a pas le droit de se priver de toutes les ressources possibles actuellement si la taxe professionnelle est supprimée.
- M. Le Maire propose de revoir cette question en commission des finances tout en précisant que ce sont les communes qui vont maintenant payer les réseaux d'extension pour les nouveaux lotissements.
- Mme EL AMRI fait remarquer que beaucoup de logements vétustes loués à des jeunes sont chauffés à l'électricité d'où la consommation excessive.
- Suite à la question de M. POUSSIER pour le ramassage des ordures ménagères, M. LONGUENT précise qu'un nouvel appel d'offres doit être lancé, c'est donc la régie de la Communauté de Communes qui fonctionnera encore pour l'année 2010.